



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

RAPPORT DE LA COMMISSION AD 'HOC relatif au préavis No 18/2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

La Commission ad 'hoc, composée de Mesdames Franca DIEFFENBACHER, Andrea GOELZ ainsi que Messieurs François ESSELBORN (rapporteur), Inal UYGUR et Patrick WEBER (absent, excusé) s'est réunie en date du jeudi 14 novembre 2024 afin d'étudier le **préavis No 18/2024** relatif à la « **Demande de crédit de CHF 255'000.-- TTC pour le renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin des Allevays** ».

A cette occasion, elle a reçu Monsieur Frédéric GUILLOUD.
Nous remercions Monsieur Guilloud pour ses explications claires et précises.

La conduite de chemin des Allevays, en acier d'un diamètre de 100 mm et d'une longueur d'environ 190 m devrait dater des années 1960. En 2000 un bouclage a été effectué dans le cadre de l'équipement au Sud du chemin des Allevays à partir du chemin du Lynx avec pose d'une nouvelle conduite.

Depuis cette date, cette conduite s'est détériorée et est désormais en mauvais état nécessitant de nombreuses réparations coûteuses dues à des fuites.

A cela il faut ajouter que le diamètre de 100 mm de la conduite ne répond plus aux exigences de l'ECA en matière de défense incendie qui exige maintenant un diamètre de 125 mm au minimum.

Au vu de ce qui précède et bien que cette dépense était prévue au plan d'investissement 2025, notre Commune a décidé de procéder prioritairement au remplacement de la conduite du chemin des Allevays par rapport à celui du chemin de Fin d'Elez inversant ainsi les priorités entre les deux projets.

La nouvelle conduite sera en matière plastique, le PE (Polyéthylène) d'un diamètre extérieur de 160 mm et intérieur de 130,8 mm, facile d'utilisation et d'entretien.

Pour établir ce préavis la Commune a fait appel à trois différentes entreprises qui ont déjà travaillé sur notre système hydraulique communal et qui le connaissent bien.

C'est l'entreprise « Natalini » qui a fait l'offre la plus intéressante et qui a été retenue pour établir ce préavis et effectuer les travaux.

Dans le préavis, les « Essais de plaque » (CHF 600.--) correspondent à des tests de résistance du sol au fond des fouilles. Les « Travaux géométriques et de géomètre » (CHF 17'000.--) sont absolument nécessaires pour répertorier de manière très précise l'implantation et les divers raccordements de et à la nouvelle conduite.

Les « Suivis de chantier » (CHF 15'500.--) seront eux effectués par l'entreprise « Miaz & Weisser » à Lausanne qui a établi le plan annexé au préavis.

Pour terminer ce rapport, nous avons relevé avec plaisir que « RE Romande Energie » désire améliorer son réseau et profiter de poser des tubes en parallèle à la nouvelle conduite dans une fouille commune. Les frais seront donc répartis entre notre Commune et RE.

Conclusion :

Après avoir pris connaissance des explications et des différents arguments exposés par Monsieur Frédéric Guilloud, responsable du dicastère, la Commission « ad hoc », après en avoir débattu, a conclu, à l'unanimité des membres présents, à l'acceptation du préavis No. 18/2024 tel que proposé.

La Commission « ad hoc » :

Franca DIEFFENBACHER

Andrea GOELZ



François ESSELBORN (rapporteur)

Inal UYGUR

Patrick WEBER (absent, excusé)